

## Espace rural et activités agricoles





# ESPACE RURAL ET ACTIVITÉS AGRICOLES

RESTAURER, ENTREtenir ET RENFORCER

## LE MAILLAGE DE HAIES



N°5

### Contexte

*Les haies champêtres constituent un véritable maillage et un patrimoine naturel irremplaçable sur l'ensemble du Pays Midi-Quercy, pourtant elles tendent à disparaître dans certains secteurs de ce territoire, du fait des modifications de l'activité agricole et des changements d'usage concernant les limites parcellaires.*

*Le maintien et la reconstitution de ce maillage traditionnel constitué de nombreux végétaux champêtres ont été retenus comme un enjeu prioritaire de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain du Pays Midi-Quercy.*

**RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4**

### 1- OBJECTIFS

- Contribuer à une meilleure qualité des milieux naturels (ordinaires, agricoles) : qualité visuelle, richesse biologique, qualité des sols : fertilité, lutte contre l'érosion et le vent,
- Lutter contre l'appauvrissement des palettes végétales nouvellement plantées en milieu urbain (espaces privés et publics),
- Créer de nouvelles haies avec des palettes végétales adaptées localement,
- Valoriser ce « patrimoine vert », le transmettre et le faire découvrir aux usagers du territoire : enfants, habitants, promeneurs, touristes.
- Inscrire cette recommandation dans le cadre de la mise en place des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) sur le Pays.

### 2- CONTENU

- **Restaurer** les linéaires existants dégradés : vieillissement naturel des sujets, mauvais état sanitaire, dépérissements liés aux dégradations racinaires et/ou foliaires.
- **Créer un nouveau maillage et entretenir** l'existant et les linéaires nouvellement plantés par la mise en place de suivis techniques (taille raisonnée, outillage adapté, remplacement éventuel), échelonnés sur 3 années consécutives.
- **Faire changer les habitudes** de traitement des limites parcellaires, réintroduire les haies champêtres composées d'essences issues de la flore locale dans les plantations aux abords des constructions (nouvelles et anciennes) et dans les espaces publics. Tous les végétaux remplacés et/ou replantés doivent être choisis à 80% au moins dans une gamme d'essences végétales locales spécifiques et définies à l'échelle du Pays.
- **Réaliser des opérations de promotion** : par exemple, certaines réalisations pourront faire l'objet d'une valorisation destinée aux enfants, aux usagers des lieux (habitants, promeneurs) par la mise en place d'expositions, de plaquettes, de CD-Rom, de vidéos, d'émissions télé, etc. donnant, selon le site, des informations ciblées sur des détails de réalisation, les objectifs, les essences végétales rencontrées...

### 3- LOCALISATION

Sur l'ensemble du territoire, avec des palettes végétales adaptées à chaque unité paysagère. **Des palettes de végétaux sont proposées dans les « Plans de paysage » des trois terroirs du Pays** (chapitre 5) : Quercy Caussadais ; Quercy Vert, Terrasses et Vallée de l'Aveyron ; Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron.

### 4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- **Lancer des opérations publiques concertées** et éviter les opérations de saupoudrage sur le domaine public et/ou en limite du domaine public le long des chemins ruraux, des routes, en privilégiant les lieux de vie les plus fréquentés du territoire : abords de villes, de villages, sites naturels et lieux de promenades, selon des critères de fréquentation et de cohérence de projets à définir avec le Pays.
- **Sensibiliser et former les paysagistes et pépiniéristes** locaux, engager un partenariat avec eux dans le cadre de conventions particulières.
- **Sensibiliser les propriétaires privés** en essayant de les regrouper sous forme d'opérations concertées, par une information systématiquement donnée lors de toute opération de réorganisation foncière (vente, achat,

acquisition nouvelle, changement d'affectation parcellaire, dépôt de permis de construire) et par des guides méthodologiques.

- **Faire connaître les actions réalisées** : tous les travaux réalisés doivent être cartographiés et récolés à l'échelle du Pays pour poursuivre l'inventaire en cours et communiquer les expériences et les bonnes pratiques.
- **Proposer une méthode d'intervention sur le maillage** : objectifs esthétiques (écran visuel), fonctionnels (anti-érosion, brise-vent, clôture verte...), écologiques (protection, habitat faune / flore, attirer les insectes, favoriser la cueillette, inciter à la taille raisonnée, utiliser les bons outils pour leur entretien...).

## 5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : association Campagnes Vivantes, associations de protection de la nature : Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, Groupe Chiroptères du CREN Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées, Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), UMINATE 82 ; CAUE 82.
- **Études opérationnelles** : association Campagnes Vivantes, paysagiste, écologue, BET spécialisé.
- **Travaux** : Campagnes Vivantes, entreprises paysagistes, pépiniéristes et fournisseurs locaux (plantes, accessoires de plantation).

## 6- BONNES PRATIQUES

- **Fiche projet pilote n°1a et 1b** : « Valorisation du maillage rural autour du GR de Pays » en Quercy Caussadais (à Puylaroque) et en Quercy Vert (site non défini localement).
- **Fiche projet pilote n°4** : « Bâtiments agricoles : rénovation et insertion paysagère ».
- **Fiche projet pilote n°9** : « Valorisation et gestion écologique de lacs collinaires ».

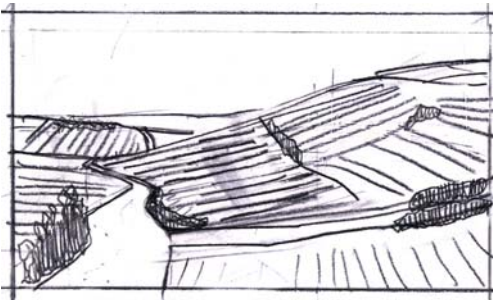
### Bibliographie recommandée :

- *L'Entretien courant des haies bocagères*, Institut pour le développement forestier, édition 1996
- *Le Petit guide des arbres et haies champêtres*, Dominique Solner, Éd. Sciences et techniques agricoles.

## 7- ILLUSTRATIONS

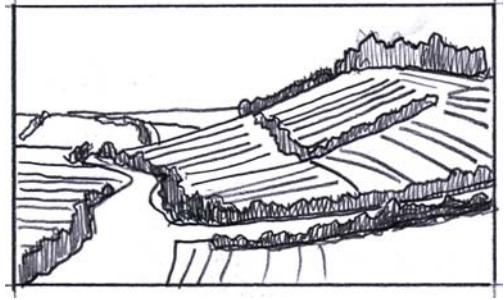
### En milieu rural avant

. maillage existant en lisière des champs souvent résiduel, discontinu, voire dégradé



### En milieu rural après

. maillage existant restauré, . plantation d'un nouveau maillage pour reconstituer une trame



### En milieu urbain avant

. maillage inexistant en premier plan de village et sans continuité avec le milieu naturel



### En milieu urbain après

. le maillage retisse des liens entre le village et le milieu naturel



# ESPACE RURAL ET ACTIVITÉS AGRICOLES

RESTAURER, ENTREtenir ET RENFORCER

## LES MURETS EN PIERRE

N°6

### Contexte

Le Pays Midi-Quercy possède sur la partie « orientale » de son territoire un patrimoine fragile, témoin des savoir-faire anciens : les murets en pierre sèche.

Véritable labyrinthe minéral entre champs, village et fermes isolées, ces murets en pierre adoptent diverses formes (appareillage de grandes pierres levées ou petites pierres posées à joint sec), aspects et couleurs, pour constituer un patrimoine représentatif des ressources naturelles locales dont ils sont issus : la roche-mère.

Tant dans le paysage rural habité que dans le milieu agricole, ils tendent peu à peu à disparaître par manque d'entretien, par choix de nouvelles orientations et pratiques agricoles (nécessité d'élargir les drailles pour le passage des machines), par abandon au profit d'autres formes de clôture (fils de fer barbelés autour des sites de chasse, clôtures en matériaux plus « modernes » en site urbain).

**RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4**

### 1- OBJECTIFS

- Sauvegarde et pérennisation, tout en prenant en compte les contraintes des activités agricoles, touristiques et résidentielles,
- Transmission des techniques anciennes de construction pour restaurer l'existant, pour réaliser des paysages contemporains de qualité,
- Réutilisation des richesses naturelles locales : matériaux d'anciens murets démolis, d'anciennes constructions, matériaux d'anciennes carrières locales,
- Valorisation du maillage des murets en tant que patrimoine local pour tous les usagers du territoire : enfants, habitants, promeneurs, touristes.

### 2- CONTENU

- **Restauration et entretien, sur les sites définis comme prioritaires**, des murets présentant des effondrements, des discontinuités, des ouvertures et des passages anciennement réalisés, des détériorations de l'arase supérieure avec disparition des éléments de « couverture », etc.
- **Création d'un nouveau maillage** dans les nouvelles opérations urbaines : clôture dans les espaces privés, éléments d'accompagnement des aménagements ou des constructions dans les espaces publics, liens entre l'espace bâti et le milieu naturel.

### 3- LOCALISATION

Selon les secteurs concernés du territoire : les Pentes du Causse, le Causse, le Rouergue.

Choix des sites selon des critères d'intérêt paysager et écologique, par exemple les murets qui longent des routes touristiques ou qui permettent la continuité des milieux naturels.

### 4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- **Établir un cahier des charges de mesures agri-environnementales** pour intégrer la conservation et l'entretien des murets dans les nouvelles orientations et pratiques agricoles.
- **Lancer des opérations publiques concertées** et éviter les opérations de saupoudrage sur le domaine public et / ou situé en limite du domaine public le long des chemins ruraux, des routes, en privilégiant les lieux de vie les plus fréquentés du territoire : abords de villes, de villages, sites naturels et lieux de promenades selon des critères de fréquentation et de cohérence de projets à définir avec le Pays.
- **Sensibiliser les propriétaires privés** en essayant de les regrouper sous forme d'opérations concertées, par une information systématiquement donnée lors de toute opération de réorganisation foncière (vente, achat, acquisitions nouvelles, changement d'affectation parcellaire, dépôt de permis de construire) et par des guides méthodologiques à diffuser largement dans les communes.
- **Faire connaître les actions réalisées** : tous les travaux réalisés doivent être cartographiés et récolés à l'échelle du Pays pour poursuivre l'inventaire en cours et communiquer les expériences et les bonnes pratiques.



- **Proposer une méthode d'intervention** : objectifs esthétiques et identitaires, fonctionnels (anti-érosion, brise-vent, clôture verte...), écologiques (protéger les habitats faune/flore, attirer les insectes, favoriser la cueillette...).

## 5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : associations locales (APICQ, les Amis du Vieux Caussade et de son Pays..), associations de protection de la nature (Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, Groupe Chiroptères du CREN Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées, LPO, FNE), associations nationales (Solidarités Jeunesses).
- **Études opérationnelles** : paysagiste, BET spécialisé.
- **Travaux** : Association pour la Promotion de l'Identité des Causses du Quercy (APICQ), association Solidarités Jeunesses, Maison du Patrimoine de Caylus, Maisons Paysannes de France, entreprises de maçonnerie locales, fournisseurs de matériaux locaux (carriers).

## 6- BONNES PRATIQUES

- **Fiche projet pilote n°1a** : « Valorisation du maillage rural autour du GR de Pays à Puylaroque »
- **Fiche projet pilote n°2** : « Extension de bourg et lotissement à St Cirq »
- **Fiche projet pilote n°3** : « Extension de bourg et lotissement à Monteils ».

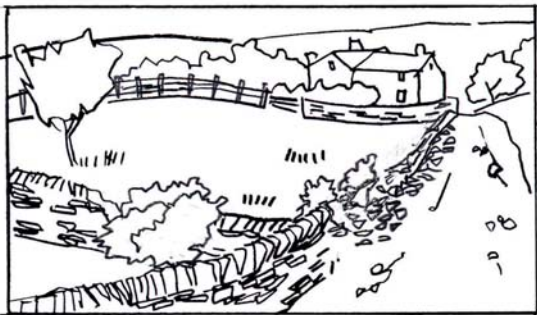
### Bibliographie recommandée :

- *La restauration des murs de soutènement, de terrasse, Parc National des Cévennes.*

## 7- ILLUSTRATIONS

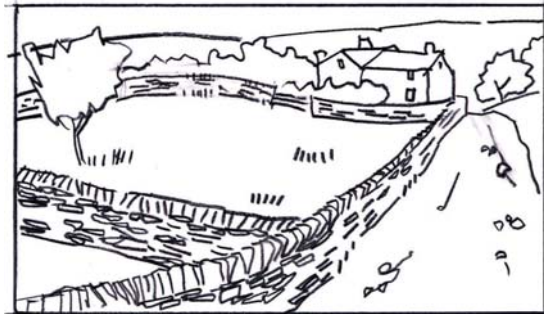
### En milieu rural avant

. des murets discontinus, dégradés, remplacés par des clôtures



### En milieu rural après

. murets restaurés et reconstruits pour valoriser le territoire (sentiers)



Un exemple de « nouvelle utilisation des murets de pierre traditionnels à Limogne, dans le Lot »



## ESPACE RURAL ET ACTIVITÉS AGRICOLES

IDENTIFIER, PRÉSERVER ET RENOUVELER

## LE PATRIMOINE ARBORÉ

N°7

### Contexte

Les communes du Pays Midi-Quercy possèdent un patrimoine végétal arboré de grande qualité :

- arbres isolés pluricentennaires dans les prés (parfois devenus champs), chênes, noyers ; ils servaient d'abri aux troupeaux. Le labour à leur pied les met en danger.
- arbres isolés marquant un carrefour (chêne près des calvaires, platane dans les hameaux),
- arbres en mail sur les places publiques et les esplanades,
- alignements remarquables aux entrées de village,
- arbres par deux devant les fermes ou les maisons de maîtres : pins parasols, chênes, cèdres, cyprès,
- patrimoine végétal historique : mûriers pluricentennaires à ver à soie.

Ces arbres vénérables, que nous appellerons arbres rois, demandent un traitement de faveur et des soins particuliers.

**RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4**

### 1- OBJECTIFS

- Faire connaître et reconnaître la qualité du patrimoine végétal du Pays Midi-Quercy,
- Entretien de ce patrimoine,
- Protéger celui-ci au travers des documents d'urbanisme,
- Renouveler les plantations en mettant en place les conditions optimales pour le développement futur des arbres,
- Utiliser les palettes végétales locales pour marquer les nouveaux aménagements (voir les palettes végétales proposées dans les « Plans de paysage » des trois terroirs, chapitre 5).

### 2- CONTENU

- Recensement des arbres,
- Élaboration d'un plan de gestion, entretien et renouvellement des arbres remarquables et du patrimoine végétal,
- Sensibilisation des propriétaires privés à la qualité de leur patrimoine végétal et aide éventuelle à son entretien,
- Utilisation de ce vocabulaire paysager pour les nouveaux aménagements (arbres aux carrefours, alignements de chênes sur voies nouvelles, plantations d'alignements d'arbres lors des réaménagements des traversées de bourg, parcs devant les nouveaux bâtiments publics...).

### 3- LOCALISATION

Alignement de chênes à St-Étienne-de-Tulmont, alignements de platanes dans les entrées de villages et de villes, mail de platanes sur les places publiques, arbres isolés dans les prés devenus champs (Quercy Vert, Quercy Caussadais, Terrasses et Vallée de l'Aveyron...), parcs avec arbres pluricentennaires...

### 4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Recensement des arbres. Il peut être fait à l'échelle communale et centralisé par la Communauté de communes et le Pays. Ce recensement est recommandé lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Carte communale).
- Action de sensibilisation dans les bulletins municipaux, auprès des écoles pour faire connaître leur valeur, leur histoire et les mettre à l'honneur. Fête au moment de la plantation de nouveaux arbres. Quand le regard des habitants aura changé sur ces arbres, ils prendront une autre dimension.
- Entretien, taille douce, élagage des bois morts, soins sur les parties malades, traitement (tigre du platane, chancre du platane, mineuse du marronnier...). Des matériels et des compétences spécifiques sont nécessaires pour de tels soins. Il peut être envisagé soit de les confier à un professionnel, soit de former du personnel de la Communauté de communes à ces pratiques.
- Une attention particulière sera portée aux arbres « urbains ». Il est capital de laisser de la terre libre à leur pied pour la pénétration de l'eau de pluie, il s'avère nécessaire de les fertiliser et de les arroser régulièrement. Leur mise en valeur donne de la qualité à l'aménagement urbain.

## 5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : le recensement des arbres peut être fait au sein des équipes communales.
- **Études opérationnelles** : pour la gestion des boisements, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) peuvent conseiller la collectivité.
- **Travaux** : l'entretien et le soin nécessitent des compétences spécifiques, qui peuvent exister en interne dans les communes, les Communautés de commune ou provenir d'entreprises spécialisées dans l'élagage et le soin aux arbres.
- Pour la plantation de nouveaux arbres, les communes peuvent se rapprocher des associations Campagnes Vivantes, Arbres et Paysages d'Autan ou de SOLAGRO pour le choix des essences.

## 6- BONNES PRATIQUES

### Opérations locales

- À Bruniquel, une action a été menée en direction des enfants de l'école autour des magnifiques érables de Montpellier situés dans le parc du château.
- À Bioule, le traitement des platanes contre le tigre donne de bons résultats.
- À Montricoux, les projets d'aménagement au niveau de la Porte Haute devraient permettre de ménager un espace de protection autour des platanes pluricentennaires.
- À Puygaillard, le platane-roi, qui marque la silhouette du village sur la butte, devient le pivot de l'aménagement de l'espace public.

### Bibliographie recommandée :

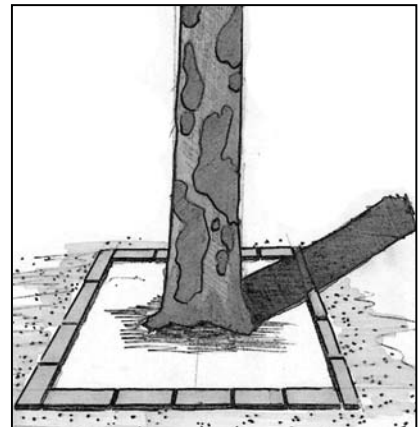
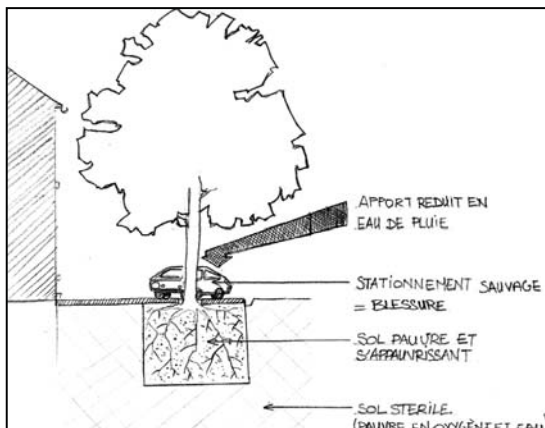
- *Arbres patrimoine de Midi-Pyrénées*, Éd. SOLAGRO
- *La feuille d'Autan*, Association Arbres et Paysages d'Autan
- *Arbres et paysages en Tarn-et-Garonne*, CAUE du Tarn-et-Garonne
- *L'Arbre et la haie*, Collection Sciences et Techniques Agricoles, Dominique Solner, Éd. 1975
- *L'Arbre dans le paysage rural*, Institut pour le Développement Forestier.

## 7- ILLUSTRATIONS

**Patrimoine végétal en milieu agricole et en contexte urbain.**

**En milieu agricole : répertorier, protéger et entretenir les arbres.**

**En milieu urbain : leur offrir des conditions optimales de croissance.**





# ESPACE RURAL ET ACTIVITES AGRICOLES

PRÉSERVER ET ENRICHIR

## LA BIODIVERSITÉ DES « MILIEUX NATURELS ORDINAIRES »



### Contexte

La diversité des milieux naturels du Pays Midi-Quercy constitue l'une de ses richesses. Elle assure non seulement la pérennité de ces milieux, mais aussi leur capacité d'auto-régénération et d'adaptation aux changements imposés par les aléas naturels ou humains. La biodiversité est aussi facteur d'attractivité pour les populations, actuelles et futures. Elle doit être prise en considération et promue à travers toutes les actions entreprises.

**RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4**

### 1- OBJECTIFS

- Mieux identifier le patrimoine végétal et faunistique des milieux naturels dits « ordinaires ».
- Préserver la biodiversité existante et favoriser son enrichissement. Au-delà de la préservation et de la mise en valeur des milieux naturels protégés et inventoriés, qui doivent être soutenues par le Pays et qui passeront par la mise en œuvre de procédures dont certaines sont déjà en cours (sites Natura 2000, programme Life...), il est important de mettre l'accent sur la nécessité d'une meilleure connaissance de la richesse biologique du reste du territoire, et sur l'encouragement à sa protection et à son amélioration.

Pour cela, nous avons établi deux niveaux de recommandations :

- à l'attention des propriétaires privés et publics (Communes, Département, État) : par l'établissement de **préconisations en matière d'aménagement de l'espace**,

- à l'attention du Pays et des collectivités : par la mise en œuvre d'**inventaires** floristiques et faunistiques permettant de mieux connaître le territoire en la matière et d'adapter au mieux les préconisations aux différentes parties du Pays.

### 2- CONTENU

Cette fiche vise à mettre en place un ensemble de mesures qui permettront à moyen terme de mieux connaître le patrimoine naturel du Pays et à intégrer dans les autres actions des préconisations spécifiques aux milieux naturels.

### 3- LOCALISATION

- Ensemble du Pays Midi-Quercy.
- Pour la partie « inventaire » : actions en dehors des zones ayant déjà fait l'objet de relevés et de diagnostics précis.

### 4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

#### 4.1- Les inventaires

La meilleure connaissance de la flore et de la faune du territoire, qui est une première étape nécessaire à la conservation et à l'enrichissement de la biodiversité, pourra passer par la mise en place par le Pays :

- D'un groupe de travail « Biodiversité Midi-Quercy » dès 2004, regroupant l'ensemble des acteurs concernés (élus, associations, naturalistes...) pour le lancement des campagnes de relevés de terrain (inventaire des compétences mobilisables, détermination des zones et des thématiques prioritaires, établissement de méthodes communes d'inventaire, identification des sources de financement, montage des dossiers de demande d'aide, pilotage des inventaires, établissement des recommandations...);
- Des inventaires : début progressif à partir de 2005 ;
- D'une valorisation progressive des résultats, au travers d'un ou plusieurs support(s) à l'attention des propriétaires privés et publics tels que : plaquette(s) de recommandation, gazette d'information, page spécialisée dans le site internet du Pays, animations pour lesquelles certaines associations sont prêtes à s'investir...

Le groupe de travail pourra se faire assister à certaines étapes de sa démarche par un bureau d'études spécialisé (par exemple pour le montage des dossiers de financement, la définition des méthodes d'inventaire, la valorisation, la cartographie...).

#### **4.2- Les préconisations en matière d'aménagement de l'espace**

Les principales préconisations visant à la conservation et à l'amélioration de la biodiversité sont récapitulées dans les quelques points clefs suivants.

L'important est de privilégier une grande diversité spatiale (hétérogénéité du paysage) ainsi que la complexité et la connectivité entre les différentes unités du paysage (afin de favoriser les zones de contact et d'échange).

Pour la conservation et l'amélioration des richesses végétales et animales du territoire, il est important de favoriser, à l'occasion des différents types d'aménagements touchant au paysage :

- La conservation et le renforcement des maillages de haies, en favorisant les intersections de haies et leur liaison avec les boisements et les zones humides,
- La diversité des strates végétales (avec en particulier une alternance régulière des strates herbacées, arbustives et arborées dans une haie ; il est par exemple recommandé pour certaines chauves-souris et oiseaux de planter ou de conserver un arbre au moins tous les 10 m),
- La préservation des milieux les plus riches (prairies naturelles en particulier),
- La conservation d'arbres à cavité dans les boisements et les haies, et même de certains arbres morts ne présentant pas de risque,
- La présence de zones humides végétalisées et la conservation d'un niveau d'eau minimum pour la sauvegarde de la faune aquatique (plans d'eau, lacs collinaires, lavoirs...),
- La circulation de l'eau dans ses formes naturelles (méandres, secteurs inondables...), avec des bordures végétalisées (ripisylves, bandes enherbées),
- Une intervention minimum pour l'entretien des cours d'eau et des fossés (proscrire les curages et les recalibrages),
- L'utilisation de techniques « douces » d'entretien, aux dépens de techniques agressives pour les milieux naturels tels que l'emploi de produits chimiques (pesticides, désherbants, lutte chimique contre les « nuisibles »...) ou de certains matériels mécanisés (épareuse pour les haies, pelleuse dans le lit des ruisseaux...),
- La consultation de spécialistes avant certains aménagements (par exemple le Groupe chiroptères de Midi-Pyrénées est disposé à intervenir bénévolement pour une bonne prise en compte des chauves-souris avant la rénovation de bâti ancien ou dans le cadre de la conception de lacs collinaires).

Les actions menées localement ainsi que leur capitalisation par le Pays permettront, à moyen terme, de préciser ces préconisations à l'aide de recommandations plus précises, appuyées par des illustrations (cartes de localisation, schémas, photos d'espèces rares et protégées...) via les supports de diffusion cités page précédente.

#### **5- COMPÉTENCES REQUISES**

- **Études préalables – Montage de dossier** : DIREN, Conservatoire Botanique des Pyrénées, Conseil Général, DDAF, CRPF, Campagnes Vivantes, associations de protection de la nature : Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, Groupe Chiroptères du CREN Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées, Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), UMINATE 82.
- **Études opérationnelles** : association Campagnes Vivantes, paysagiste, écologue, BET spécialisé.
- **Travaux** : Campagnes Vivantes, entreprises paysagistes, pépiniéristes et fournisseurs locaux (plantes, accessoires de plantation).

#### **6- BONNES PRATIQUES**

- **Fiche projet pilote n°9** : « Valorisation et gestion écologique de lacs collinaires ».

##### **Bibliographie recommandée :**

- *Botanica occitana* (2 tomes), Caludi Vaissiera, Éd. IEO-IDECO.

## 7- ILLUSTRATIONS

- De l'eau courante



- Des grottes, abris de chauves-souris



- Des lisières



- Des coteaux, falaises, forêts, taillis bénéficiant de diverses orientations



- Des pelouses sèches







## ESPACE RURAL ET ACTIVITES AGRICOLES

VALORISER LES SAVOIR-FAIRE ET

## LES PRODUCTIONS AGRICOLES DE PAYS



### Contexte

*Certaines productions agricoles traditionnelles ayant joué un rôle important dans l'économie et l'identité du territoire sont encore en activité : l'arboriculture, les vergers de fruits « de bouche », la vigne de cuve et de table. D'autres, en déclin ou disparues, se réimplantent : la châtaigneraie à fruits, la culture du ver à soie...*

*De nouvelles pratiques s'ancrent sur le territoire, innovantes et valorisantes pour les paysages de demain : la culture de la noisette, les plantes médicinales, les truffes, le safran, la lavande.*

*Ces cultures traditionnelles, identitaires du Pays Midi-Quercy, constituent un patrimoine à la fois économique et paysager des savoir-faire agricoles, un héritage à transmettre aux générations futures.*

**RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4**

### 1- OBJECTIFS

- Contribuer à la préservation des terroirs agricoles : qualité et identité,
- Conforter la richesse du territoire et les variétés anciennes locales,
- Lutter contre la banalisation des palettes végétales nouvellement plantées en milieu urbain (espaces privés et publics) par la réutilisation de variétés locales et/ou anciennes,
- Valoriser le « patrimoine vert » rural et les paysages de demain.

### 2- CONTENU

Cette recommandation s'applique à **l'ensemble des productions locales traditionnelles** en dehors des productions agricoles liées à l'élevage. Pour un même secteur de production, les actions devront être homogènes et cohérentes de façon à avoir un impact paysager maximal.

- **Renouveler les sujets anciens** (arbres séculaires), les variétés identitaires des terroirs : par exemple le pêcher dans le Quercy Blanc, le prunier dans les Coteaux du Bas-Quercy, le mûrier dans la vallée de l'Aveyron, le châtaignier dans le Rouergue ; mettre en place un système de replantation des vieux sujets, de gestion et de pérennisation de ce patrimoine.
- **Promouvoir les cultures**, les variétés locales (arbres fruitiers, plantes à fruits) sur le territoire concerné et au-delà, les **faire découvrir** et **initier les usagers du territoire** (écoliers, habitants, promeneurs, touristes) aux coutumes et aux traditions de l'arboriculture.

### 3- LOCALISATION

- **Coteaux du Bas-Quercy, Quercy Blanc, Terrasses et Vallée de l'Aveyron, Pentes du Causse** : pruniers, pêchers, cerisiers, pommiers, raisin de cuve associés à la culture des osiers (saule osier), **raisin de table « Chasselas de Moissac »**,
- **Rouergue** : châtaigniers à fruits le « Marron de Laguépie »,
- **Vallée de l'Aveyron** : culture du mûrier pour le ver à soie, jadis florissante,
- **Ouest du Pays** : culture d'arbres fruitiers pour une cueillette plus « familiale » : noyers, figuiers que l'on rencontrait ponctuellement dans les champs,
- **Sur l'ensemble du territoire** : implantation de nouvelles cultures (noisetiers, plantes médicinales).

### 4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

#### 4.1- Sauvegarde et pédagogie

- Lancer un travail de recherche pour établir les secteurs de productions anciennes, puis une concertation avec les communes, les agriculteurs, les habitants... à l'échelle du Pays afin d'identifier les différents « terroirs agricoles » et les essences associées, destinés à être valorisés.
- Mettre en place des inventaires des variétés de fruitiers anciens appartenant au domaine public et / ou situés en limite du domaine public (le long des chemins ruraux, des routes, dans les villages).
- Sauvegarder les variétés anciennes : recenser les propriétaires privés (vieux vergers, variétés anciennes...) pouvant transmettre ce patrimoine vert (campagne de prélèvement de greffons).



#### **4.2- Replantation**

- **Avec les collectivités** : pour planter des arbres fruitiers locaux, des pieds de vignes le long des chemins et des routes communales, aux entrées de village, lors d'événements verts au cœur des villages, pour créer et gérer des vergers-écoles sur des terrains communaux, avec greffage, entretien, taille ;
- **Avec les agriculteurs** : pour conserver et transmettre quelques sujets de variétés anciennes locales, « de terroirs », pour les remplacer en cas de disparition, pour conserver quelques parcelles de vieux vergers improductifs ;
- **Avec les associations, les pépiniéristes locaux, les écoles agricoles locales** : pour créer une banque de greffons, un verger d'essences oubliées et de toutes les variétés locales ;
- **Avec les particuliers** : pour planter de façon préférentielle des variétés identitaires du terroir dans leurs espaces privés, selon des listes d'essences préalablement définies. Des listes d'essences végétales sont proposées dans les « Plans de paysage » des trois terroirs (chapitre 5).

#### **4.3- Valorisation**

- Cartographie des travaux de plantations réalisés et « récolement » à l'échelle du Pays,
- Visite de vignes, de vergers en exploitation ou de vieux vergers selon la ronde des saisons : feuillaison, floraison, fructification,
- Organisation de « ventes à la barrière », poursuite des marchés aux fruits locaux (qui existent déjà dans certains secteurs de la vallée de l'Aveyron), aide au développement de la vente sur place (réseau « Bienvenue à la Ferme » par exemple),
- Mise en réseau des vergers conservatoires,
- Mise en place de journées à thèmes selon les saisons : la cueillette, le ramassage des greffons...
- Dédier chaque année à une variété locale choisie : l'année du châtaignier, des pêchers oubliés, des mûriers séculiers. Promouvoir cette espèce par des actions particulières : par exemple en l'offrant systématiquement aux nouveaux arrivants sur le territoire, par un engagement des communes à replanter dans le secteur concerné ce patrimoine, à remplacer tous les vieux sujets disparus récemment, etc.

### **5- COMPÉTENCES REQUISES**

- **Études préalables – Montage de dossier** : association Campagnes Vivantes, association nationale les Croqueurs de Pommes, Comité Départemental de Tourisme 82, SOLAGRO.
- **Études opérationnelles** : paysagiste, BET spécialisé.
- **Aspect consultatif des travaux** : Campagnes Vivantes, entreprises paysagistes, pépiniéristes locaux, réseau « Bienvenue à la Ferme », Lycée agricole de Capou (Montauban).

### **6- BONNES PRATIQUES**

- Verger des espèces anciennes à Puycelci (81),
- Verger conservatoire de la Châtaigne en Midi-Pyrénées en partenariat avec les élèves du Lycée agricole à Rignac (12),
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (68) : greffage de cerisiers (avec une implication d'élèves du département) et revente d'arbres greffés aux communes pour une plantation le long des chemins communaux,
- Parc Naturel Régional de Brotonne (76) : mise en place d'une route des fruits et d'une banque de greffons,
- Valorisation d'anciennes variétés de pommes à Montbrun-Bocage (31).

## 7- ILLUSTRATIONS

### En milieu rural avant

. de vieux vergers abandonnés près de la ferme



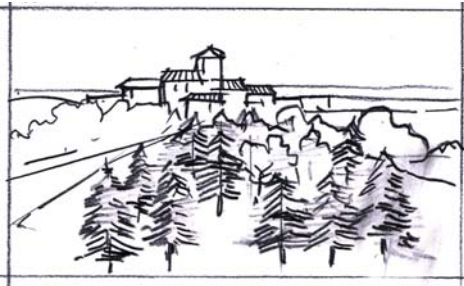
### En milieu rural après

. les vergers existants restaurés peuvent devenir des « vergers conservatoires »



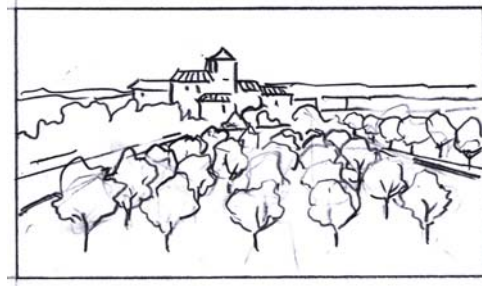
### En milieu urbain avant

. une entrée de village peu représentative des productions locales



### En milieu urbain après

. les essences locales plantées en entrée de village contribuent à la richesse du territoire





# ESPACE RURAL ET ACTIVITÉS AGRICOLES

ASSURER UNE GESTION PAYSAGÈRE

## DES TERRES EN DÉPRISE



### Contexte

*Certains secteurs ruraux, touchés par la diminution du nombre d'agriculteurs, voient leur paysage se refermer progressivement. Parfois, les surfaces à gérer sont trop importantes par rapport au nombre d'agriculteurs restant par commune.*

*Assurer un entretien durable de paysages accueillants passe avant tout par une gestion agricole du territoire, en priorité comme produit dérivé de l'économie agricole. Certains secteurs nécessitent une action volontaire de la collectivité afin de conserver les caractères paysagers et agronomiques qui leur permettront, ultérieurement, de retrouver une vocation économique. Remettre en état des terrains abandonnés depuis longtemps nécessite des moyens très importants tandis qu'un entretien, même réduit, permet de sauvegarder un état de veille agronomique.*

*Souvent en Pays Midi-Quercy, les productions agricoles diversifiées et parfaitement adaptées localement (comme les pelouses sèches) favorisent la diversité écologique. Les maintenir contribue aussi à préserver cette diversité. Les agriculteurs façonnent le territoire mais aussi l'habitent et l'animent. L'agriculteur et sa famille, ainsi que les habitants des villages, doivent rester les premiers bénéficiaires de ces actions.*

**RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4**

### 1- OBJECTIFS

- Garder une maîtrise et un regard sur certains espaces en déprise (rattrapage de situations dégradées et gestion à long terme),
- Favoriser le maintien ou l'installation d'agriculteurs par un revenu complémentaire et des aides techniques,
- Préserver la libre circulation sur le territoire principalement dans les terres en déprise, veiller à ne pas contribuer par la cession de chemins communaux à la création de zones inaccessibles,
- Introduire le paysage comme un enjeu prioritaire des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) localisés dans le Pays Midi-Quercy.

### 2- CONTENU

- Il s'agit de préserver des terres de la friche totale pour sauvegarder leur valeur agronomique et pour conserver des paysages à vocation d'espaces naturels relativement ouverts. La gestion consiste donc à créer des parcours dans ces espaces qui demeureront en partie arborés.
- Les actions menées se feront dans le respect des autres préconisations de la charte paysagère comme la préservation des milieux naturels et de leurs abris (flore et faune spécifiques à chaque site), des sols, du bâti qui pourrait se trouver sur le site, mais aussi des chemins et des accès afin de garantir une accessibilité du territoire au plus grand nombre, aux services publics et aux secours éventuels.
- Chaque action sera aussi l'occasion de réfléchir à la valorisation possible des produits du site (bois essentiellement) par exemple pour les utiliser en énergies renouvelables.

### 3- LOCALISATION

- Secteurs du Pays Midi-Quercy sujets à la déprise (sur les Causses du Quercy-Rouergue en premier lieu).
- En priorité sur les sites paysagers emblématiques ou les sites les plus fréquentés (le long des axes de communication, des cours d'eau, aux abords des villages, dans les points de vue panoramiques, sur les sites les plus riches d'un point de vue floristique...). Ces espaces paysagers peuvent être inscrits à ce titre dans les documents d'urbanisme.

### 4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Les Communautés de communes comme les organismes agricoles peuvent proposer des sites qui s'inscrivent dans des projets de développement du territoire tels que l'agrotourisme, une exploitation forestière, une extension urbaine prévue, des chemins de randonnée... Il s'agit alors d'élaborer un projet avec les agriculteurs et les riverains concernés, en relation avec les autres projets en cours.

- Utiliser les **projets préexistants** des agriculteurs et la réflexion en cours sur les **Contrats d'Agriculture Durable (CAD)** pour réfléchir avec eux sur l'ensemble de leur exploitation à un « contrat de gestion paysagère ». La gestion peut par exemple concerner les berges des cours d'eau, des prairies très visibles et apporter une aide financière directe en fonction de services rendus à la collectivité.
- Mettre en place, sur certains secteurs de pelouses stratégiques et particulièrement touchés, une nouvelle gestion du foncier plus rationnelle et aisée : **Associations Foncières Pastorales** pour réunir les propriétaires au sein d'une structure afin de gérer collectivement des terrains à l'abandon.
- Engager des **actions « d'amélioration pastorale »** sur des terrains abandonnés (défrichage, terrassements, chemins, clôturation fixe ou mobile, aménagements intérieurs, rénovation ou implantation de la pâture... et entretien pérennisé avec ou sans animaux).
- **Créer des troupeaux** (bovins ou ovins) collectifs sous l'égide des Communautés de communes, gérés par les agriculteurs locaux sous contrat et destinés à maintenir ouverts des espaces en menace d'abandon, par pâturage extensif. Ce mode de gestion maintient également la diversité écologique des sites.
- Aider les agriculteurs, sur les **terrains encore cultivés**, à entretenir les aménagements intérieurs rendant leur gestion plus aisée : rénover les fossés ouverts de drainage quand ils sont endommagés ou inefficaces, replanter des arbres d'ombrage ou rénover les haies, clôturer à l'aide de clôtures fixes ou mobiles.
- Aider l'**installation de jeunes agriculteurs** autour d'un projet qui peut comprendre, outre la production agricole, des activités connexes comme l'accueil à la ferme ou l'ouverture de gîtes, avec plusieurs supports techniques et économiques servant de relais : par exemple l'achat de terrains et de bâtiments par les collectivités (Pays ou Communautés de communes) et la location (fermage éventuellement) à l'agriculteur. Possibilité de moduler le prix de la location en fonction de l'engagement de celui-ci dans la gestion des espaces.

## 5- COMPÉTENCES REQUISES

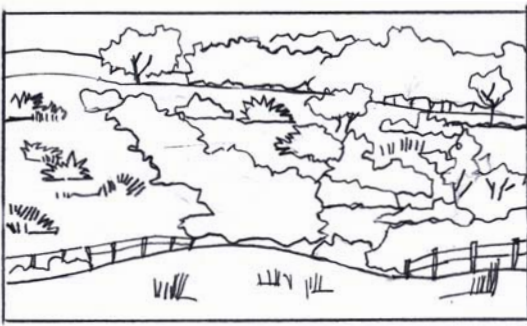
- **Études préalables – Montage de dossier** : Direction Régionale de l'Environnement (lutte contre la déprise agricole et sites Natura 2000), Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Chambre d'Agriculture, Association Départementale pour l'Aménagement des Structures d'Exploitations Agricoles (ADASEA) du Tarn-et-Garonne, Association Foncière Pastorale (AFP), Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN).
- **Études opérationnelles** : les mêmes, cf. Études préalables - Montage de dossier.
- **Travaux** : les mêmes, et également : ingénieurs écologues, chasseurs et pêcheurs, Institut de l'Élevage, associations de protection de la nature, Direction des Services Vétérinaires, Observatoire des pelouses sèches.

## 6- BONNES PRATIQUES

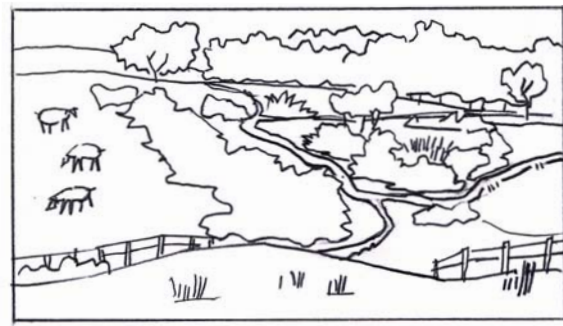
- Activités agropastorales existantes dans le cadre du programme européen LIFE (pelouses sèches) porté par le Syndicat Mixte des Causses du Quercy et suivi dans le Tarn-et-Garonne par l'ADASEA.

## 7- ILLUSTRATIONS

*Des espaces abandonnés...*



*... les mêmes espaces préservés et accessibles*





## ESPACE RURAL ET ACTIVITÉS AGRICOLES

### ENGAGER UNE GESTION SYLVICOLE ET PAYSAGÈRE DES BOIS ET FORÊTS PRIVÉS



#### Contexte

Plusieurs problématiques sont apparues concernant la forêt du Pays Midi-Quercy, dont on sait qu'elle est privée à 99 %. Parmi ces problématiques, l'absence de véritable gestion sylvicole d'une grande partie des boisements apparaît comme étant la plus préoccupante.

Les autres problèmes mis en évidence, qui sont souvent des causes ou des conséquences de ce déficit de gestion, sont principalement :

- le très grand morcellement du parcellaire,
- l'abandon de modes de gestion traditionnels (principalement les taillis de chênes et de châtaigniers),
- la faible rémunération de la filière bois,
- la fermeture de certains espaces par les boisements (causses),
- le dépérissement de certains boisements suite au développement de maladies (châtaignier en particulier),
- le manque de culture forestière et la démotivation d'un très grand nombre de propriétaires privés.

Au-delà de ces problématiques importantes, plusieurs pistes de développement pour la forêt et le bois mériteraient d'être mieux étudiées et développées (filiale bois-énergie, piquets de châtaigniers...), tout en prenant en compte les autres rôles importants que joue la forêt par rapport au paysage, à l'accueil du public, à l'eau (régulation des nitrates, champs d'expansion de crues...), à l'air (fonction épuratrice), à la production de champignons, etc.

**RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4**

#### 1- OBJECTIFS

- Mieux connaître la diversité et les capacités recélées par le parc forestier,
- Engager des actions de valorisation dans diverses filières en partenariat avec les propriétaires,
- Développer la vocation d'accueil au public de certains bois ou forêts privés.

#### 2- CONTENU

Dans le cadre de cette problématique forestière, il semble difficile de restreindre les recommandations à de simples préconisations paysagères. Cette approche de la revalorisation de la forêt du Pays Midi-Quercy, en tenant compte de son caractère « multifonctionnel », ne semble pouvoir passer que par la mise en œuvre d'une **démarche concertée de territoire sur la gestion forestière**. Cette recommandation s'adresse autant :

- aux différentes **structures « politiques »** (notamment le Pays Midi-Quercy, les Communautés de communes, le Conseil Général, le Conseil Régional, les services de l'État), dont l'engagement technique et financier sont nécessaires à la mise en place d'une telle démarche,
- aux **propriétaires forestiers et aux professions de la forêt et du bois** (CRPF, coopératives forestières, experts...), qui doivent impérativement s'impliquer dans cette démarche concertée pour qu'elle aboutisse.

#### 3- LOCALISATION

Tous les espaces boisés du Pays Midi-Quercy, et ceux en particulier où les différentes fonctions de la forêt, dont la fonction paysagère, apparaissent déterminantes ou en danger.

#### 4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Il existe deux « outils » complémentaires :

- la **Charte Forestière de Territoire**, approche globale au niveau des thèmes et d'un territoire,
- le **Plan de Développement de Massif**, orienté vers le regroupement des propriétaires, qui fait déjà l'objet d'un projet dans la partie sud-est du territoire (terroir du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron), où les problématiques de morcellement sont les plus importantes.

#### **4.1- La Charte Forestière de Territoire (CFT)**

Elle est destinée à mettre en place une démarche concertée sur la gestion forestière du territoire. C'est un outil national qui fait suite à la loi d'orientation sur la forêt de 2001. Elle vise en particulier à formaliser de manière contractuelle des accords (entre les représentants de la société civile et les acteurs de la filière forêt-bois), afin de satisfaire les demandes croissantes de valorisation des fonctions environnementales et socioculturelles de la forêt, tout en préservant et en renforçant son rôle économique et social pour le territoire et ce, à tous les niveaux de la filière. Son élaboration se déroule généralement sur une période de 6 mois. Elle peut être appliquée à différentes surfaces de territoires et comprend les 3 phases suivantes :

- 1/ État des lieux (avec cartographie),
- 2/ Organisation de la concertation et définition des enjeux,
- 3/ Définition des orientations, propositions de conventions et projets d'actions.

Pour les moyens mis en œuvre, il s'agit d'un travail collectif, avec l'intervention d'un bureau d'études pour l'analyse des données, l'animation des ateliers de travail et la formalisation des propositions. Le budget de l'élaboration d'une charte forestière est de l'ordre de 25 000€ HT, avec une possibilité de prise en charge à 100% par le MAAPAR (Ministère de l'Agriculture). C'est une démarche globale, rapide et sans aucun coût financier pour le Pays, qui va jusqu'à la proposition d'un programme d'actions dont le financement reste ensuite à finaliser et à mettre en œuvre.

#### **4.2- Le Plan de Développement de Massif (PDM)**

Cet outil est lui aussi proposé à partir des possibilités offertes par la nouvelle loi forestière de juillet 2001. Il vise à mettre en place une gestion plus rationnelle de la forêt à l'échelle d'un massif de 3 à 5 000 ha de forêt privée, en favorisant notamment la gestion concertée, le regroupement économique de sylviculteurs, une exploitation raisonnée des boisements et le développement d'une logique de filière. Les acteurs « porteurs » de cette démarche sont le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et les coopératives forestières. Cette démarche se déroule sur 2 ans et comporte 3 phases :

- 1/ Carte d'identité du massif,
- 2/ Animation et proposition d'actions,
- 3/ Accompagnement des réalisations.

L'essentiel de l'action du PDM réside dans l'animation et la réalisation d'actions concrètes.

Les moyens à mettre en œuvre seraient essentiellement :

- des moyens humains du CRPF (un technicien ainsi qu'un ingénieur pour la coordination régionale) et des coopératives forestières (un technicien sur un ½ temps sur 2 ans),
- des moyens financiers à mobiliser pour le financement partiel de ces postes, sur la base d'un coût-type d'environ 137 000€ HT (plan de financement prévisionnel : autofinancement des structures à 60 % et financement Europe / État / Région / Département à hauteur de 40%).

### **5- COMPÉTENCES REQUISES**

- **Études préalables – Montage de dossier** : services de l'État et des collectivités (DDAF, CRPF, Conseil Général, Pompiers...), associations (Fédération Française de randonnée pédestre, Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, Nature Midi-Pyrénées, Groupe Chiroptère du CREN Midi-Pyrénées, autres associations d'usagers de la forêt, etc.). Autres : élus des différentes collectivités, coopératives forestières, bureaux d'études...
- **Études opérationnelles** : les mêmes, cf. Études préalables - Montage de dossier.
- **Travaux** : Campagnes Vivantes, entreprises paysagistes, pépiniéristes et fournisseurs locaux (plantes, accessoires de plantation).

### **6- BONNES PRATIQUES**

- **Fiche projet pilote n°1a et n°1b** : « Valorisation du maillage rural autour du GR de Pays » en Quercy Caussadais (à Puylaroque) et en Quercy Vert (site non défini localement).
- **Fiche projet pilote n°7** : « Valorisation des abords et silhouette de village à St-Projet ».

#### **Bibliographie recommandée :**

- *Arbres Patrimoine de Midi-Pyrénées*, plaquette, Éd. SOLAGRO
- *La Feuille d'Autan*, Association Arbres et Paysages d'Autan
- *Arbres et paysages en Tarn-et-Garonne*, CAUE du Tarn-et-Garonne
- *L'Arbre et la haie*, Dominique Solner, Collection Sciences et techniques Agricoles, Éd. 1995
- *L'Arbre dans le paysage rural*, Institut pour le développement forestier.

## 7- ILLUSTRATIONS

- Bois et forêts autour des villages



- Forêts du patrimoine



- Bois le long de l'Aveyron



- Forêts et bocages



- Forêts sauvages



